



Ais-je droit à un recours gratuit?

Par **9876543210**, le **28/04/2013** à **19:47**

Bonjour,

Je tiens à signaler tout de suite que je n'ai pas les moyens de payer un avocat. je suis en retraite et je ne touche que 635 Euros par mois de revenus,avec ma complémentaire.

Etant ex-femme d'artisan non déclarée, j'ai divorcé à l'âge de 40 ans, sans demander de pension alimentaire.

Je n'ai donc commencé à travailler qu'à 40 ans.

Mon ex-mari à de bons revenus, est-ce qu'un droit de secours serait possible?

j'ai beaucoup de mal pour vivre après avoir payé mon foncier et mon chauffage. Je ne chauffe qu'à 13 ou 14°.

Le mois de Mars je n'avais plus de bois, donc plus de chauffage et j'avais chez moi entre 9 et 10°, car c'est une vieille maison mal isolée en copropriété avec ma soeur handicapée à 100%.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

En vous remerciant de votre réponse veuillez agréer je vous pris, mes civilités.

Par **cocotte1003**, le **29/04/2013** à **08:16**

Bonjour, non vous ne pouvez plus réclamer de pension à votre ex mari. Cela doit se faire au moment du divorce, cordialement